

Délibération n°04022025D11

Objet : Travaux – Approbation du projet de renouvellement du système de vidéoprotection de la zone d’activité de Plan Cumin et de la salle Montgrabelle

Date de la convocation et de l’affichage : 29 janvier 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 4 février 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Jean-Jacques BAZIN
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET			X	
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20250204-04022025D11-DE
 Date de réception préfecture : 10/02/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Yves GOAËR

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

La mise en fonctionnement d'un dispositif de vidéoprotection sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est soumise à une autorisation préalable délivrée par le préfet de département. Le renouvellement ou la modification de l'autorisation doit faire l'objet du dépôt d'un nouveau dossier complet.

On parle de système de vidéoprotection lorsque :

- il y a au moins une caméra et un écran permettant le visionnage des images, avec ou sans enregistrement.
- les caméras sont installées dans des lieux ou zones recevant ou accueillant du public au sens large en entrée libre.

Il est envisagé de demander le renouvellement de l'autorisation concernant le système de vidéoprotection de la ZAE de Plan Cumin et de la salle Montgrabelle. Il est donc proposé le renouvellement de l'autorisation pour les caméras suivantes :



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250204-04022025D11-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025



- Caméra n°1. cette caméra est installée sur un candélabre du parking de la salle Montgrabelle, permettant de couvrir le parking.
- Caméra n°2. cette caméra est installée sur un candélabre à l'arrière de la salle Montgrabelle, permettant de couvrir la zone de livraison.
- Caméra n°3. cette caméra sera installée sur un candélabre entre la D1090 et la rue de la Jacquere, permettant de couvrir l'entrée de la ZAE Plan Cumin.

Les objectifs de l'installation de ces caméras sont la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol, la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Les images seront stockées sur un serveur installé dans un local dédié et sécurisé au sein de la mairie de Les Marches. Ce local ne sera accessible qu'aux seules personnes dûment habilitées par le Maire.

Il est toutefois nécessaire de réparer la caméra située à l'entrée de la ZAE Plan Cumin, l'acquisition et l'installation est entièrement pris en charge par la communauté de communes de Cœur de Savoie du fait de sa compétence en matière de développement économique.

Vu les articles L. 251-1 et L. 251-2 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/0213 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection n°2012/0185 en date du 17 août 2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement du dispositif de vidéoprotection de la zone d'activité de Plan Cumin et de la salle Montgrabelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents et actes utiles dans la mise en place du système de vidéoprotection.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 4 FEVRIER 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Yves GOAËR

Accusé de réception en préfecture
073-200083684-29250204-04022025D11-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Délibération du conseil municipal du 4 février 2025 n°04022025D11

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250204-04022025D11-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025